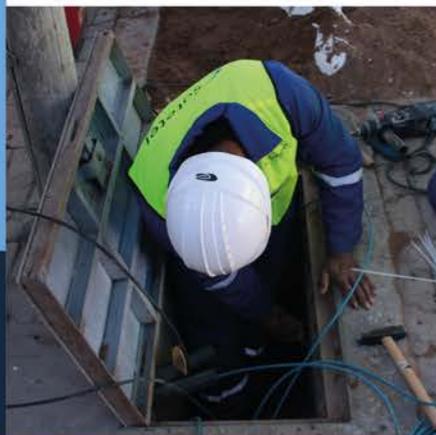


# Rapport ANNUEL

2023





## **SOMMAIRE**

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	3
1. ACTIVITES ET RESULTATS.....	4
1.1. SOTETEL EN BREF .....	5
1.2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023 .....	5
1.3. REVUE DES SEGMENTS D'ACTIVITES.....	7
1.4. EVOLUTION DE LA SOCIETE .....	12
1.5. INDICATEURS FINANCIERS.....	12
1.6. EVALUATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE.....	14
1.7. LES RESSOURCES HUMAINES.....	15
1.8. PERSPECTIVES 2024.....	17
2. INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES .....	18
2.1. PARTICIPATIONS.....	19
2.2. ACTIONNARIAT .....	19
2.3. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE .....	20
2.4. AFFECTATION DES RESULTATS.....	21
2.5. SOTETEL EN BOURSE .....	22
3. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023.....	23
BILAN.....	24
ETAT DE RESULTAT .....	26
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE.....	27
NOTES AUX ETATS FINANCIERS .....	28
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	41
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS.....	42
4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	43
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	44
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	48
5. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024.....	50
5.1 ORDRE DU JOUR DE L'AGO DU 28 JUIN 2024.....	51
5.2 PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO .....	52

## LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

A l'occasion de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les résultats de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, je tiens à remercier tous les actionnaires pour la confiance qu'ils nous accordent. Cette AGO, sera l'occasion pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, vous donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et vous tenir informés de l'évolution des activités de la société durant la période en cours et à venir.

Dans un contexte difficile marqué par une situation économique complexe, l'exercice 2023 a été marqué par :

- La confirmation du trend positif de l'évolution de l'activité, entamé depuis 2022 ;
- Un effort commercial amenant une meilleure diversification de la clientèle ;
- La contribution de SOTETEL au Projet pour la mise en place du réseau national de l'éducation au profit des établissements éducatifs

Sur le plan des performances, l'exercice 2023 a été marqué par l'évolution positive de tous les indicateurs :

- Une forte croissance des revenus (+31%) ;
- Une amélioration de l'EBITDA de +29,3% ;
- Un résultat net positif de 3,9 MDT

La consolidation des résultats enregistrés en 2023 est le fruit du dévouement et des sacrifices consentis par l'ensemble du personnel de SOTETEL. Nous tenons à leur présenter nos vifs remerciements et notre profonde reconnaissance.

Le plan d'actions engagé par la Direction Générale, notamment pour sécuriser et développer le business actuel à l'échelle nationale et internationale, commence à porter ses fruits et avance conformément à un planning préétabli.

Par ailleurs une mission de révision du plan stratégique et du Business Plan pour la période 2025-2027 a été confiée à un grand cabinet spécialisé, et fera l'objet d'une communication dès son achèvement.

Pour les objectifs et les perspectives futurs, le budget 2024 prévoit une consolidation des activités en local et à l'Export ainsi que le démarrage de l'implémentation du nouveau plan stratégique qui repose sur quatre volets essentiels :

- ✓ Consolider le business historique ;
- ✓ Développer les services à forte valeur ajoutée ;
- ✓ Se diversifier en explorant de nouveaux domaines d'activités ;
- ✓ Aller davantage vers l'international.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL**

# 1. ACTIVITES ET RESULTATS

## 1.1. SOTETEL EN BREF

SOTETEL, acteur régional de référence pour le conseil, l'ingénierie et l'implémentation des infrastructures numériques, de télécommunications et d'énergie, offrant des services professionnels de qualité centrés sur les besoins et la satisfaction clients, opérateurs, équipementiers et entreprises.

SOTETEL a joué un rôle prépondérant dans le déploiement de l'infrastructure de télécommunications en Tunisie, en prenant part à tous les grands projets réalisés pour le compte de l'Etat puis de l'opérateur national. Elle est également le partenaire privilégié des principaux équipementiers internationaux opérant en Tunisie.

Les activités de SOTETEL couvrent 4 domaines d'activité, réparties entre Projets en Tunisie et à l'Export :

- Les Réseaux d'Accès et Backbones
- Les Réseaux Mobiles
- Business Solutions
- Formations Techniques

## 1.2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

L'exercice 2023 a été marqué par :

- ✓ La confirmation du trend positif entamé depuis 2022 ;
- ✓ Un effort commercial amenant une meilleure diversification de la clientèle ;
- ✓ La contribution de SOTETEL au Projet pour la mise en place du réseau National de l'Education au profit des établissements éducatifs

Sur le plan des performances, l'exercice 2023 a été marqué par l'évolution positive de tous les indicateurs :

- ✓ Une forte croissance des revenus (+31%) ;
- ✓ Une amélioration de l'EBITDA de +29,3% ;
- ✓ Un résultat net positif de 3,9 MDT

## EVENEMENTS COMMERCIALS EN 2023

La stratégie de Communication et de Marketing de Sotetel en 2023 a été axée sur les réseaux sociaux, sur les évènements commerciaux et les actions de Marketing et de sponsoring :

- Maghreb Cyber-Security and Cloud Expo,
- Cyber-Security Day,
- GIS CLOUD Day,
- Fortinet Day
- TAKNYA en Lybie.

DATE	EVENEMENT	LIEU	OBJET
16 ET 17 MAI	MAGREB CYBERSECURITY	TUNIS	La 2ème édition du Maghreb Cyber Security and Cloud Expo, organisée par Express FM
03 JUILLET	CYBERSECURITY DAY	TUNIS	Innovations – Solutions de Cyber security – Fortinet
05 OCTOBRE	FORTINET DAY	TUNIS	Journée Fortinet – Présentations et Contacts
25 OCTOBRE	JOURNEE 'GIS CLOUD'	TUNIS	Présentation des solutions et Plateforme GIS CLOUD
13 AU 16 NOVEMBRE	FOIRE INTERNATIONAL TAQNYA	TRIPOLI	Présentation du Portefeuille des Solutions, Produits et services de la SOTETEL
09 ET 10 NOVEMBRE	WORKSHOP Plan stratégique 2024-2026	TUNIS	Elaboration du plan stratégique 24-26 de la SOTETEL

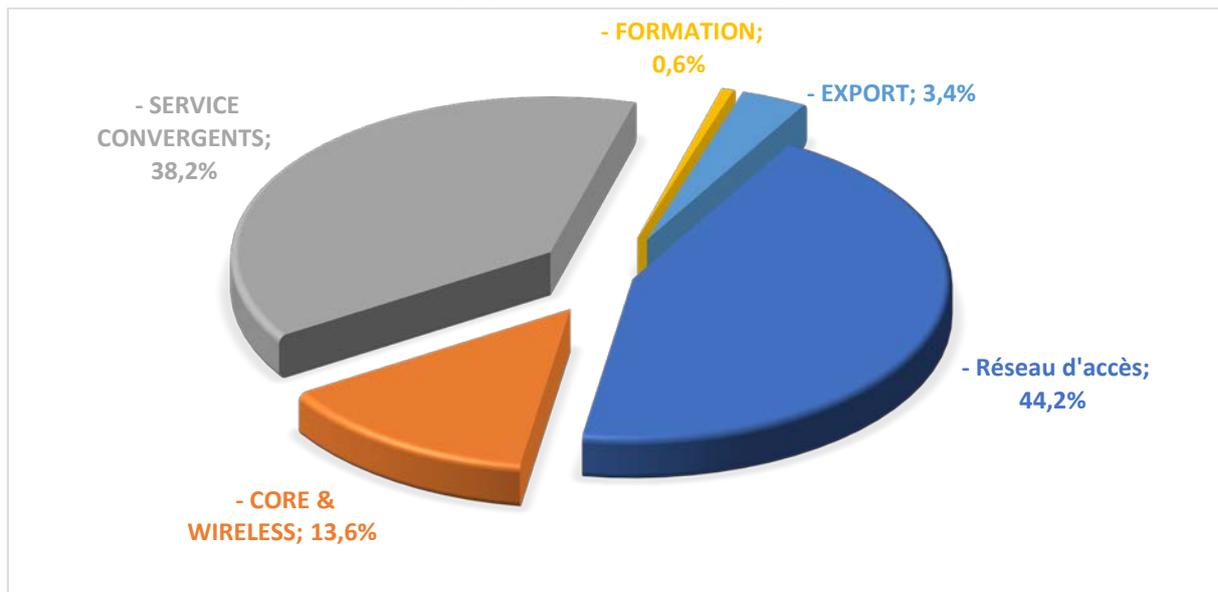
La 11ème édition du salon international des télécommunications et de l'information Libye, était l'occasion pour la signature de plusieurs protocoles d'accord avec des entreprises de premier plan dans le secteur des télécommunications en Libye, dont : Libya Telecom & Technology Company, "Giga Company" et "Alhadathah Company" pour des projets en rapport avec le développement de l'infrastructure de réseau fibre optique en Libye.



### 1.3. REVUE DES SEGMENTS D'ACTIVITES

L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de global en croissance de 29,7% par rapport à 2022, la répartition est comme suit : 96,6% en rapport avec l'activité locale et 3,4% à l'Export.

#### Répartition (%) du chiffre d'affaires par activité



### RESEAUX D'ACCES & BACKBONE

Croissance des revenus de l'activité Réseaux d'Accès & Backbone de 34%. Les principales réalisations ont porté sur :

- Le déploiement et la maintenance des réseaux d'accès FTTx ;
- Les raccordements GPON (Gigabit Passive Optical Network) ;
- Les travaux de génie civil, la fourniture et la pose des câbles en fibres optiques ;
- La maintenance du réseau national de transmission par fibre optique ;



Travaux de Génie Civil par Micro-trancheuse.  
Réseau de distribution projet GPON Jardin d'El  
Menzeh Ariana



Raccordement de fibre optique.  
Stand de la Sotetel lors du Work Shop Plan  
stratégique de modernisation des réseaux FBB de  
Tunisie Télécom.



Raccordements de tiroirs optiques ODF  
Réseau GPON Menzeh 9 Ariana

## Raccordement/déploiement réseaux optiques 2023

Edunet	Portée	Nombre de sites raccordés
Sites Edunet	2751	1925

Déploiement de réseaux FTTx (B2B)	Nombre de clients raccordés
FTTx	3000

Déploiement de réseaux FTTH (B2C)	Nombre d'accès	Nombre de clients raccordés
GPON	83 milles accès	10000
AirPON	16 Hubs (4000 accès)	982

- Les déviations des réseaux en rapport avec les projets d'infrastructure routière du Ministère de l'Equipement ;
- La mise à niveau des répartiteurs, le swap des équipements MSAN et le raccordement des abonnés ;
- Le déploiement d'infrastructure en fibre optique pour le compte de Tunisie Autoroutes ;
- La fourniture de l'infrastructure en fibre optique au profit de la SNCFT.



Haubanage de Pylône  
SNCFT (FO aérien)



Suivi de l'avancement du Projet Tunisie  
Autoroutes « Réseau FO Gabes-  
Medenine-Ras Jdir



Tirage de câble FO Projet  
Tunisie Autoroutes

## RESEAUX MOBILES

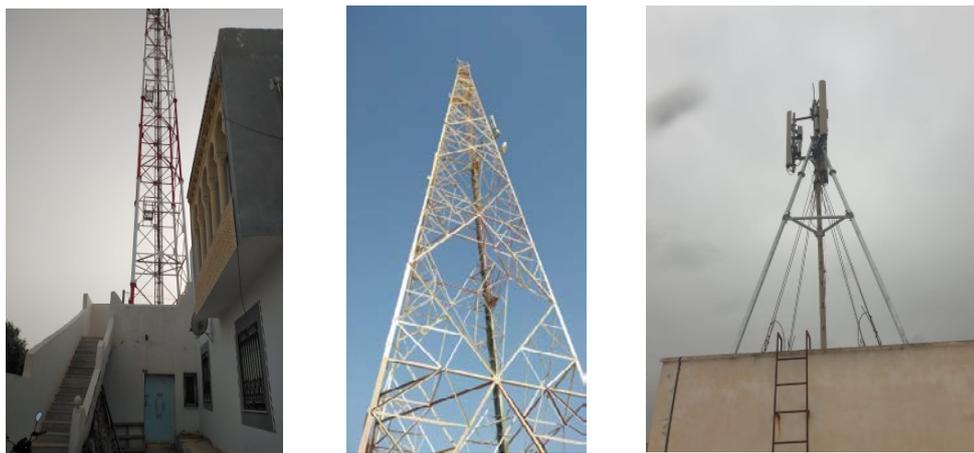
L'activité Réseaux Mobiles a enregistré un chiffre de d'affaires de 8 807 123 DT en baisse de 28,6% en rapport avec la diminution des commandes du marché GC des pylônes. Les principales réalisations ont porté sur :

- L'acquisition, le déploiement et l'aménagement de Sites GSM :
  - +600 sites renforcés
  - Installation et intégration des Mats amovibles
  - Camouflage de sites GSM

### CAMOUFLAGE DE SITE GSM (MENZAH 1)



### Acquisition, déploiement et aménagement de Sites GSM



- EDUNET 10 ET 20 : Installation d'équipements FH au niveau de 179 établissements scolaires éloignés des zones de couverture par la fibre optique.
- Maintenance des sites GSM : Entretien et réparation de sites du réseau aérien ;
- Redéploiement des sites GSM : Projet redéploiement de sites GSM (Solution indoor spécifique), au profit des clients Grands Comptes de l'opérateur historique.

## Activité Réseaux Mobiles : Exemples de réalisations

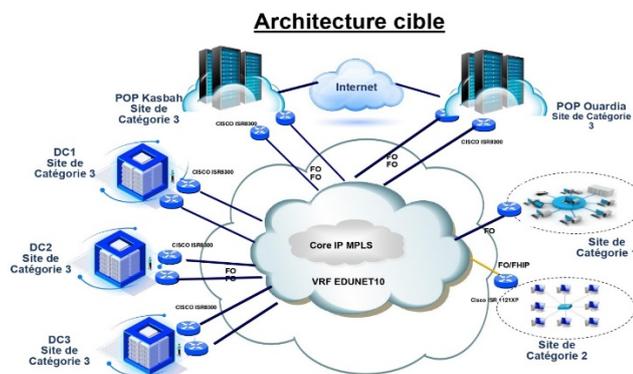


- L'installation des équipements du réseau mobile au profit d'Equipementiers internationaux (Ericsson, Huawei et Nokia) ;
- L'installation et la mise en service des équipements FH-IP pour le compte de l'opérateur historique et de ses clients Grands Comptes.

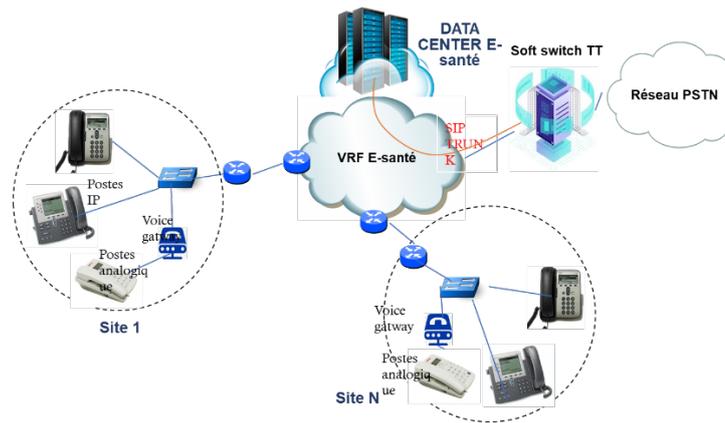
### SERVICES CONVERGENTS

Croissance des revenus de l'activité Services Convergents de 63,7%. L'année 2023 a été marquée principalement par les réalisations suivantes :

- Projet pour la mise en place du réseau national de l'éducation EDUNET10 et EDUNET 20 ;



- La maintenance des installations auprès des clients établis dans les zones d'intervention de nos Pôles régionaux (Sousse, Sfax et Médenine) :
  - Etablissements publics (Ministères, Hôpitaux, Banques, Universités, Poste, ...)
  - Etablissements privés (PME, Banques, Assurances, Cliniques, Hôtels, ...)
- La fourniture des équipements terminaux CPE
- Maintien de l'infrastructure de connectivité et de téléphonie du réseau national de la santé :
  - Mise à niveau de l'infrastructure de la communication unifiée, et de l'infrastructure Datacenter
  - Fourniture et mise en service des outils de managements.



- Acquisition des équipements et mise en place d'un réseau LAN WLAN au profit de 1613 établissements scolaires (Solution Fortinet)

# FORTINET®

- Projet MetroEthernet pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance des nœud IP CISCO au profit de l'opérateur historique

- Projet Switch d'Accès pour la fourniture, l'installation, l'intégration et la mise en service des Switchs d'accès multiservices
- Projet RNIA 3 pour la mise à niveau du Réseau National Intégré de l'Administration actuel des collectivités locales, vers une nouvelle plateforme de communication permettant l'accès convergent de la voix, la vidéo et la transmission de données sur un support unique

## EXPORT

- Le chiffre d'affaires réalisé en 2023 enregistre une hausse de 128,7% par rapport à 2022, réalisé essentiellement par notre succursale à Malte.
- Pour la Libye, un grand effort de prospection est mené, il s'agit d'un marché avec cycle de vente long.

## 1.4. EVOLUTION DE LA SOCIETE

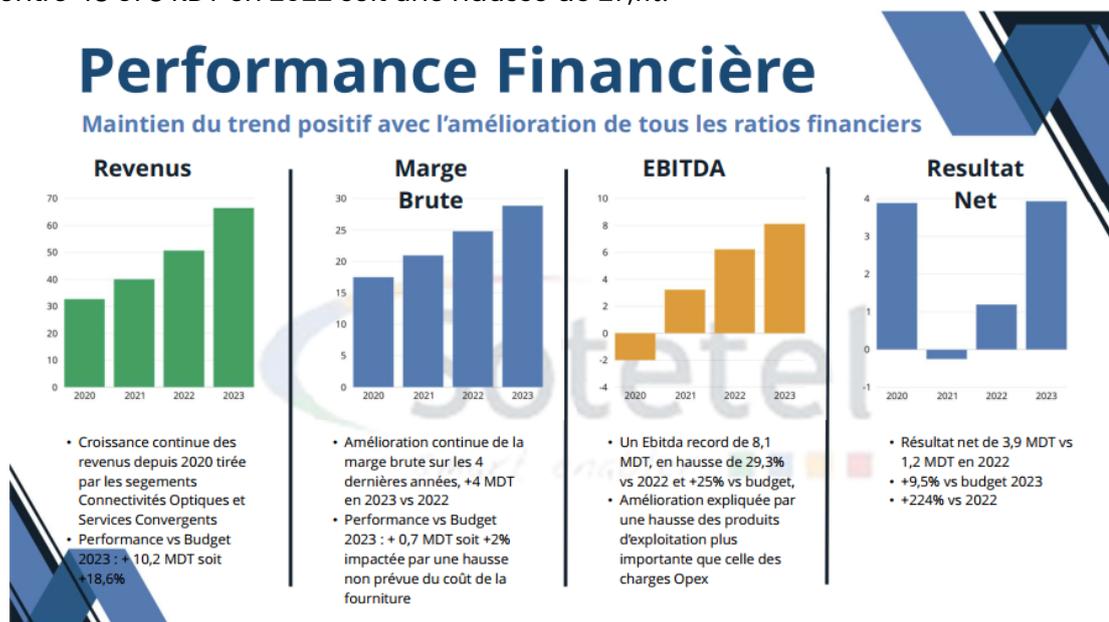
L'année 2023 a été marquée par l'évolution positive de tous les indicateurs vs 2022 :

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Capitaux propres (avant résultat)	26 119	22 995	26 413	26 159	27 355
Total Bilan	64 565	71 312	67 564	71 403	94 551
Chiffre d'affaires	43 805	32 012	39 070	50 034	64 926
Résultat d'exploitation	-1 312	-6 685	194	2 364	4 980
<b>Résultat net</b>	<b>-3 119</b>	<b>3 882</b>	<b>-255</b>	<b>1 196</b>	<b>3 879</b>

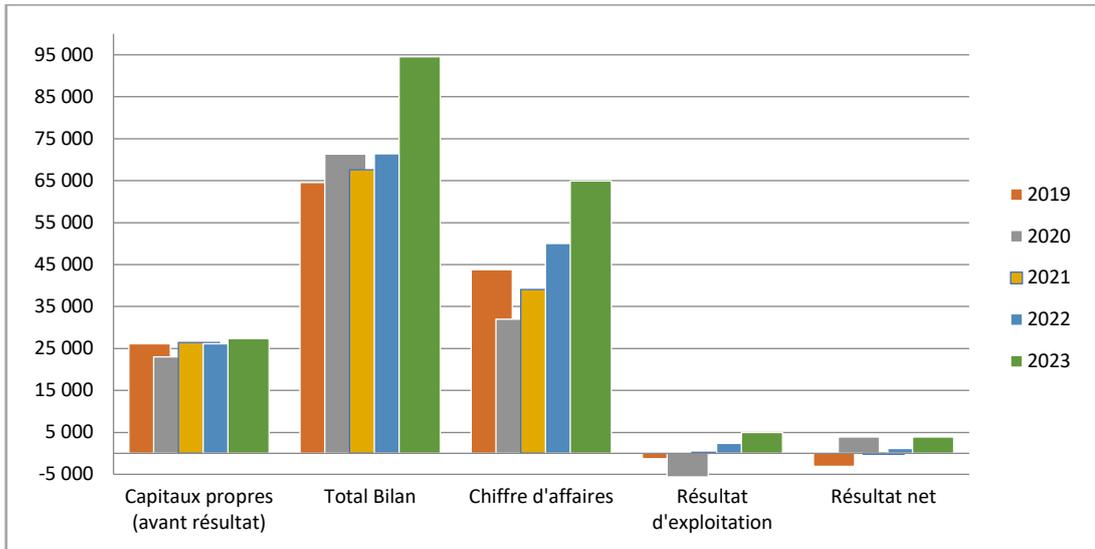


## 1.5. INDICATEURS FINANCIERS

- CHIFFRE D’AFFAIRES : des revenus de 64 926 KDT en hausse de 29,7% par rapport à 2022 ;
- RESULTAT : Un résultat net d’impôt bénéficiaire de 3 879 KDT contre 1 196 KDT en 2022 ;
- CHARGES D’EXPLOITATION : Les charges d’exploitation ont atteint 61 506 KDT en 2023 contre 48 378 KDT en 2022 soit une hausse de 27,1%.



- Le total du bilan arrêté au 31/12/2023 a enregistré une hausse de 23 148 KDT par rapport à 2022 passant de 71 403 KDT en 2022 à 94 551 KDT en 2023.



## 1.6. EVALUATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Outre le suivi des recommandations du Comité Permanent d'Audit et du Commissaire aux Comptes, en matière de respect des règles de contrôle interne, en 2023 les travaux d'audit interne ont porté sur :

- L'audit du processus des achats
- L'audit des stocks
- L'audit de la gestion du carburant
- L'audit de la gestion des ressources humaines

Des recommandations ont été émises en rapport avec chaque mission effectuée, un suivi périodique est assuré par chaque structure concernée, la Direction Générale ainsi que le Comité Permanent d'Audit.

En plus du système de contrôle interne, il existe d'autres comités consultatifs issus du Conseil d'Administration, dont le rôle est synthétisé comme suit :

### 1- Le Comité Permanent d'Audit :

Le Comité Permanent d'Audit veille sur la qualité du reporting financier, l'évaluation du système en place de contrôle interne et de gestion des risques et la fiabilité des organes d'audit interne et externe dans la société.

### 2- Le Comité des Achats :

Relevant du Conseil d'Administration, ce Comité veille au respect des procédures des achats (processus des achats et de la sous-traitance, charte des achats) et présente au Conseil d'Administration un compte-rendu du déroulement des réunions.

### 3- Le Comité d'Intégration :

Le rôle du Comité d'Intégration est :

- D'examiner les changements majeurs à apporter à la structure organisationnelle ainsi que la répartition des rôles et responsabilités en ligne avec la stratégie de la Sotetel et les directives du Conseil d'Administration.
- D'approuver les nominations et/ou les recrutements des Directeurs et Directeurs Centraux proposés par le Directeur Général pour ratification ultérieure par le Conseil d'Administration.
- D'approuver la politique de rémunération du personnel.

### 4- Le Comité Stratégique :

Le Comité Stratégique est chargé du suivi des actions et de la préparation des propositions de développement sur les plans technologique et commercial.

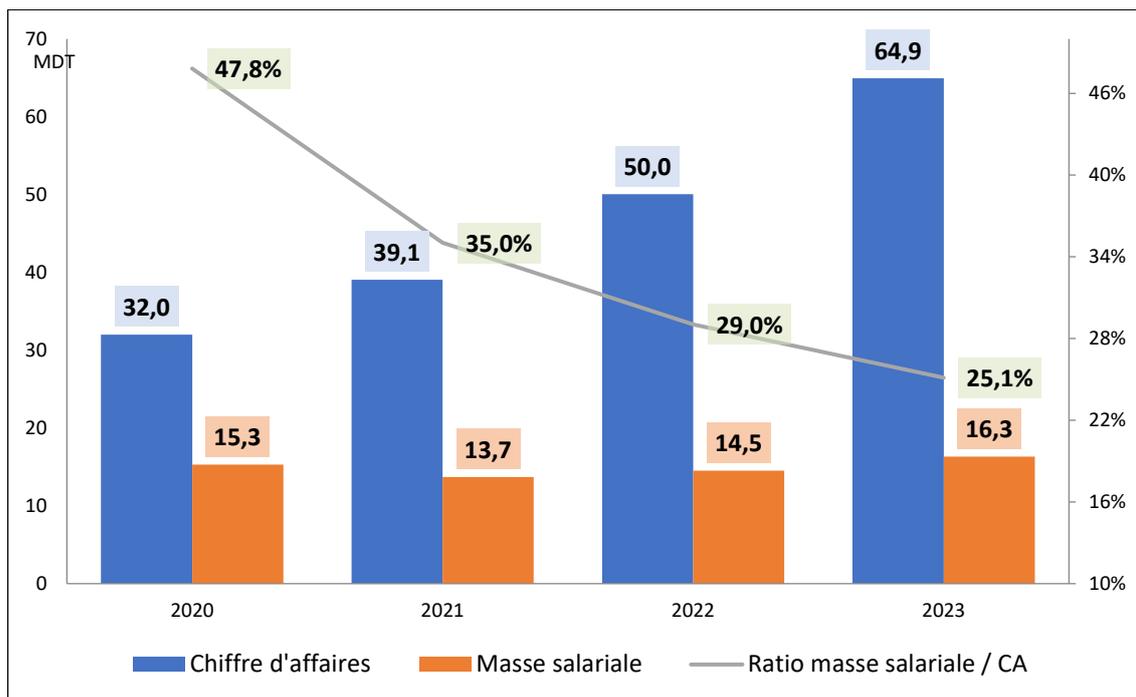
## 1.7. LES RESSOURCES HUMAINES

### A- EFFECTIFS :

L'effectif au 31/12/2023 est de 426 agents (dont 21 CIVP) en baisse de 0,7%.

Le ratio de masse salariale vs chiffre d'affaires passe de 29,0% en 2022 à 25,1% en 2023.

Désignation	2020	2021	2022	2023	2023 vs 2022
Chiffre d'affaires	32 012	39 070	50 034	64 926	29,8%
Masse salariale	15 310	13 689	14 531	16 312	12,3%
Effectif début	429	378	376	426	13,3%
Effectif fin	425	376	426	426	0,0%
Effectif moyen	427	377	401	426	6,2%
Revenu annuel moyen par agent	36	36	36	38	6,4%
Ratio CA moyen par agent	75	104	124	152	22,9%
<b>Ratio masse salariale / CA</b>	<b>47,8%</b>	<b>35,0%</b>	<b>29,0%</b>	<b>25,1%</b>	<b>-13,5%</b>



### B- FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Sotetel a maintenu ses efforts pour le renforcement de ses compétences en vue soutenir sa stratégie de différenciation et de création de valeur. Les actions de formation se sont articulées autour des domaines suivants :

- ✓ Les réseaux en fibre optique
- ✓ Management des projets
- ✓ Les solutions managées

**Répartition des actions de formation par type d'action de formation :**

49 agents ont bénéficié des actions de formation en 2023 soit 11,5% pour des dépenses de 81 229 Dinars, réparties comme suit :

Type d'action	Dépenses (en DT)	Ristourne TFP (en DT)
<b>Inter-entreprises</b>	4 105	<b>134 680</b>
<b>Intra-entreprises</b>	5 090	
<b>Cours de Soir</b>	16 000	
<b>Stage à l'étranger</b>	56 034	
<b>Total</b>	<b>81 229</b>	

Par ailleurs, l'aménagement d'un Centre dédié (Sotetel Academy) a démarré en 2023, l'achèvement des travaux est prévu en Septembre 2024, ce Centre interviendra sur 3 volets :

- ✓ L'organisation de sessions de formations techniques (sur catalogue) ;
- ✓ La réalisation des actions de formation client dans le cadre des projets retenus ;
- ✓ La formation et le développement des compétences techniques du personnel de l'entreprise.



**Plan de Sotetel Academy, en cours d'aménagement**

## 1.8. PERSPECTIVES 2024

Pour les objectifs et les perspectives futurs, le budget 2024 prévoit une consolidation des activités en local et à l'Export avec un plan de reconvention et une montée en compétence du capital humain pour encourager davantage la polyvalence et l'expertise afin d'emmener Sotetel encore plus loin, vers de nouveaux horizons selon les ambitions du nouveau plan stratégique.

En effet, l'année 2024 sera marquée par le lancement d'un grand programme de transformation « Change-Up » qui accompagnera le projet de conduite du changement de Sotetel dans le cadre de son plan stratégique 24-27.

Sotetel a structuré son plan stratégique autour de quatre piliers :

- L'optimisation du modèle opérationnel : nouveau model organisationnel basé sur le pooling des ressources humaines et matérielles ;
- La diversification de la base clients : Adresser de nouvelles cibles commerciales dans le secteur privé et public ;
- La diversification de l'offre de services : Développement de nouvelles offres dans le secteur Télécoms, et aussi par le positionnement sur d'autres secteurs d'activité tels que les énergies renouvelables... ;
- Le renforcement de la présence à l'international : en Libye en priorité, l'exploration de la Mauritanie et la prospection en Europe de l'Ouest et en Afrique Centrale et de l'Ouest.

A travers ce plan, Sotetel a l'ambition d'augmenter le chiffre d'affaires tout en améliorant la marge nette.

## **2. INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES**

## 2.1. PARTICIPATIONS

DESIGNATIONS	Participations	%	Dépréciations	V.N 31-12-21	V.N 31-12-20
CERA	1 000	6,25	-	1 000	1 000
A T I	89 900	9	-	89 900	89 900
S R S (*)	150 000	50	150 000	-	-
Tunisie Autoroutes	253 421	0,3	-	253 421	253 421
TOPNET	79	0	-	79	79
SPA (SOTETEL Algérie)	383 064	49	383 064	-	-
<b>Total</b>	<b>877 464</b>		<b>533 064</b>	<b>344 400</b>	<b>344 400</b>

(\*) La société « S.R.S » est en cours de liquidation.

## 2.2. ACTIONNARIAT

Le capital de SOTETEL s'élève à 23 184 000 dinars répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Part du capital
Tunisie Télécom	1 622 880	35 %
Divers porteurs (-5%)	3 013 920	65 %
<b>Total</b>	<b>4 636 800</b>	<b>100%</b>

## 2.3. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

### • COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	Date d'expiration du mandat actuel	Poste occupé	Fonctions exercées dans d'autres sociétés	Participations dans d'autres sociétés
Mr Lassaad Ben Dhiab	Après approbation des EF de l'ex 2024	Président du Conseil d'Administration de la SOTETEL	PDG/Président du Conseil d'Administration/Administrateur de Tunisie Télécom Administrateur de TTML (Malte) Président du Conseil d'Administration/Administrateur de Go Malta (Malte) Administrateur de Cablenet (Chypre) Président du Conseil d'Administration/Administrateur de Mattel (Mauritanie) Président du Conseil d'Administration/Administrateur de Topnet	Tunisie Télécom, Topnet, Smart Capital, MATTEL
Mr Okba Moussa	Après approbation des EF de l'ex 2024	Administrateur de la SOTETEL	Directeur Central des Participations à Tunisie Télécom Administrateur au Conseil d'Administration de Topnet	Néant
Mr Sami Guidara	Après approbation des EF de l'ex 2023	Administrateur de la SOTETEL	Directeur Central Sécurisation Juridique à Tunisie Télécom	Néant
Tunisie Télécom (dont le Représentant Permanent est son Président Directeur Général Mr. Lassaad Ben Dhiab)	Après approbation des EF de l'ex 2025	Administrateur de la SOTETEL	Administrateur au Conseils d'administration de : BFPME/TOPNET/ATI/Ittitalia Services/Tech'Invest/Smart Capital/Tunisie Trade Net/Tunis Information Technology Fund /Mattel (Mauritanie)	TT International Services/BFPME/TOPNET/ATI/BH BANK/Ittitalia Services /Tech'Invest/Smart Capital/Tunisie Trade Net/Tunis Information Technology Fund /PAEZ/Société de gestion de Technopole Sfax/Mattel (Mauritanie)/TTML (Malte)/Rascom(Cote d'Ivoire)
Mr Mohamed Mellassi	Après approbation des EF de l'ex 2025	Administrateur de la SOTETEL (Administrateur Indépendant)	Néant	ADWYA/BNA/BTEI dont une partie des actions en CEA/Carthage Cement/SOKNA/Attijari Bank en CEA/OTH en CEA/SFBT en CEA
Mr. Sofiane Gaied	Après approbation des EF de l'ex 2023	Administrateur de la SOTETEL (Administrateur Indépendant)	Directeur Général à Panoro Energy Tunisia Administrateur au Conseil d'Administration de la Société Thyna Petroleum Services (Société de services pétrolier filiale de l'ETAP et Panoro Energy)	Eurocycles/FCP BIAT EPARGNE ACTIONS/FCP Valeurs CEA (Tunisie Valeurs)
Mr Abdessatar Ben Brahim	Après approbation des EF de l'ex 2023	Administrateur de la SOTETEL (Représentant des petits porteurs)	Néant	Sotupapier/Onetech/Tunisair/Siame
Mme Aziza Ben Youssef	Après approbation des EF de l'ex 2023	Administrateur de la SOTETEL (Représentant des petits porteurs)	Néant	Eurocycles
Mr Tarek Hdiji	Après approbation des EF de l'ex 2024	Administrateur de la SOTETEL	Directeur Central des Services à Tunisie Télécom	Néant

- Le Directeur Général : Mr. Karim Laabidi ;
- Le Commissaire aux comptes : Groupement Cabinet 4A (Auditing, Advisory, Assistance & Accounting) et Bakertilly Consulting & Financial Firm.

## **REGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Les Membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire, la durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.
- La désignation des Membres du Conseil d'Administration prend effet à partir de l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux premières réunions du Conseil.
- Les administrateurs désignés par l'élection sont rééligibles.
- L'Assemblée Générale Ordinaire peut à tout moment révoquer les Membres du Conseil d'Administration.
- L'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer un salarié de la société comme Membre du Conseil d'Administration à condition que son contrat de travail soit antérieur de cinq années à sa nomination et correspond à un emploi effectif.
- Le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales procéder à des nominations à titre provisoire en cas de vacance d'un poste suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité physique.
- Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale. Au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le Conseil n'en seront pas moins valables.
- Lorsque le nombre des Membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

(Extraits des articles 19 et 20 du statut de SOTETEL)

### **2.4. AFFECTATION DES RESULTATS**

Sur les bénéfices nets, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 1- Les reports déficitaires ;
  - 2- 5% au moins pour constituer les réserves légales obligatoires et ce jusqu'à hauteur de 10% du capital social ;
  - 3- Les sommes que le Conseil d'Administration jugera utiles à la constitution d'un fonds de prévoyance destiné à faire face aux dépenses de construction et installations nouvelles ;
  - 4- La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% sur le capital libéré non amorti, sans que si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années suivantes ;
  - 5- La somme que le Conseil juge utile pour servir le fonds d'intéressement du personnel de SOTETEL ;
- Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement, sur la proportion revenant aux actionnaires dans le solde des bénéfices des sommes qu'elle juge convenables de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour être portées à des fonds de réserves extraordinaires.

Ce fonds peut être notamment affecté suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit encore à l'amortissement de ces actions qui ne peut se faire que par le remboursement à chaque actionnaire d'une fraction égale. Les actions amorties sont remplacées par les actions de jouissance qui, sauf le droit au premier dividende de 6% et au remboursement du capital, confèrent au propriétaire tous les droits attachés aux actions non amorties.

Le paiement des dividendes se fait aux périodes fixées par le Conseil d'Administration.

(Extraits de l'article 43 du statut de SOTETEL)

## 2.5. SOTETEL EN BOURSE

Le cours de l'action Sotetel a enregistré une performance de +22,45% en 2023, au 15<sup>ème</sup> rang des performances des sociétés cotées vs une performance du TUNINDEX de 7,90%.



DESIGNATION	2023	2022	2023 vs 2022
Cours ouverture (DT)	2,950	2,790	<b>+5,7%</b>
Cours clôture (DT)	3,600	2,940	<b>+22,4%</b>
Cours + haut (DT)	4,410	3,700	<b>+19,2%</b>
Cours +bas (DT)	2,830	2,640	<b>+7,2%</b>
Titres traités	1 540 040	1 825 530	<b>-15,6%</b>
Capitaux traités (KDT)	5 863	5 835	<b>+0,5%</b>
Capitalisation au 31/12 (KDT)	16 692	13 632	<b>+22,4%</b>

- La capitalisation boursière, au 31 Décembre 2023 est de 16 692 KDT, en évolution de +22,4%.

# **3. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023**

**BILAN**  
Arrêté au 31/12/2023  
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>9 482 509</b>	<b>9 372 809</b>
Immobilisations incorporelles		1 391 155	1 332 029
Moins : amortissements		-1 307 031	-1 172 588
		<b>84 124</b>	<b>159 441</b>
Immobilisations corporelles		29 907 619	30 115 378
Moins : amortissements		-20 861 179	-21 253 956
	A-1	<b>9 046 439</b>	<b>8 861 422</b>
Immobilisations financières		885 009	885 009
Moins : provisions		-533 064	-533 064
	A-2	<b>351 946</b>	<b>351 946</b>
Autres actifs non courants		861 558	860 320
Moins : provisions		-819 366	-771 433
	A-3	<b>42 192</b>	<b>88 887</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>9 524 701</b>	<b>9 461 695</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		7 568 808	6 619 747
Moins : provisions		-1 223 720	-1 383 322
	A-4	<b>6 345 087</b>	<b>5 236 425</b>
Clients & comptes rattachés		68 286 726	46 872 936
Moins : provisions		-10 120 643	-9 830 643
	A-5	<b>58 166 083</b>	<b>37 042 293</b>
Autres actifs courants		11 590 938	11 490 753
Moins : provisions		-941 145	-603 942
	A-6	<b>10 649 793</b>	<b>10 886 811</b>
Placements et autres actifs financiers		7 773 704	7 067 528
Moins : provisions		0	0
	A-7	<b>7 773 704</b>	<b>7 067 528</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	A-8	2 092 124	1 708 271
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>85 026 790</b>	<b>61 941 328</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>94 551 491</b>	<b>71 403 023</b>

**BILAN**  
Arrêté au 31/12/2023  
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		2 095 226	2 035 057
Autres capitaux propres		932 584	932 584
Résultats reportés		1 143 212	7 045
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>27 355 022</b>	<b>26 158 686</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	P-2	<b>3 878 594</b>	<b>1 196 336</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>31 233 616</b>	<b>27 355 022</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	P-3-1	771 542	1 057 945
Provisions	P-3-2	885 212	683 147
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 656 754</b>	<b>1 741 092</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	27 279 074	19 800 505
Autres passifs courants	P-5	26 500 881	18 664 319
Concours bancaires et autres passifs financiers	P-6	7 881 167	3 842 085
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>61 661 122</b>	<b>42 306 909</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>63 317 875</b>	<b>44 048 001</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>94 551 491</b>	<b>71 403 023</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Arrêté au 31/12/2023  
(Exprimé en dinar tunisien)

		31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>R-1</b>		
Ventes, travaux & services	R-1-1	64 925 872	50 034 443
Autres produits d'exploitation		1 559 963	708 245
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>66 485 835</b>	<b>50 742 688</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>R-2</b>		
Achats d'approvisionnements consommés	R-2-1	37 599 612	25 898 452
Charges de personnel	R-2-2	16 312 093	14 530 757
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-3	3 084 419	3 871 155
Autres charges d'exploitation	R-2-4	4 510 089	4 078 019
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>61 506 213</b>	<b>48 378 384</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>R-3</b>	<b>4 979 622</b>	<b>2 364 304</b>
Charges financières nettes	R-3-1	-2 174 329	-1 811 750
Produits des placements	R-3-2	833 706	572 163
Autres gains ordinaires	R-3-3	601 898	195 372
Autres pertes ordinaires	R-3-4	-146	-7 768
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>4 240 750</b>	<b>1 312 322</b>
Impôt sur les bénéfices	R-4	-362 156	-115 985
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>3 878 594</b>	<b>1 196 336</b>
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>3 878 594</b>	<b>1 196 336</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

Arrêté au 31/12/2023

(Exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>51 830 240</b>	<b>55 135 308</b>
Clients	50 900 835	54 416 848
Produits divers ordinaires	929 405	718 460
<b>Décaissements</b>	<b>51 788 810</b>	<b>49 781 082</b>
Fournisseurs	32 302 066	31 323 790
Personnel	12 715 855	11 974 921
Etat et collectivités publiques	4 896 226	4 928 619
Autres décaissements	1 874 663	1 553 752
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>41 430</b>	<b>5 354 226</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>578 989</b>	<b>194 381</b>
Cessions d'immobilisations	578 989	194 381
<b>Décaissements</b>	<b>1 770 140</b>	<b>1 108 793</b>
Acquisition immobilisations incorporelles	59 126	44 382
Acquisition immobilisations corporelles	1 711 014	1 064 411
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-1 191 151</b>	<b>-914 412</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
<b>Encaissements</b>	<b>61 214</b>	<b>68 292</b>
Emprunts bancaires		0
Avances à régulariser	61 214	68 292
<b>Décaissements</b>	<b>3 032 559</b>	<b>3 613 516</b>
Emprunts et Leasing	752 239	1 695 877
Dividendes et Jetons de présence	58 600	48 000
Avances à régulariser	47 390	57 888
Charges Financières	2 174 329	1 811 750
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-2 971 344</b>	<b>-3 545 224</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-4 121 065</b>	<b>894 590</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>-1 381 554</b>	<b>-2 276 144</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>-5 502 619</b>	<b>-1 381 554</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Au 31 Décembre 2023

#### 1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

##### 1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998.

L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à réaliser :

Les prestations de service, d'installation, de déploiement, de test, de réception, d'intégration, de mise en service, d'exploitation et de maintenance de fournitures, d'équipements terminaux, de réseaux publics et privés de télécommunications filaires, optiques, radioélectriques et virtuels.

La formation professionnelle et la distribution commerciale.

Les prestations d'études, de développements, de conception, d'architecture, d'ingénierie, de conseil/consulting, d'expertise, d'audit, de support et d'assistance technique.

##### 1.2 Régime fiscal de la société

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 15%.

#### 2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

##### 2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

##### 2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

## 2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel ayant supporté une TVA non déductible fiscalement.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont ceux prévus par l'administration fiscale.

☐ Constructions	2 %
☐ Matériels & engins	20 %
☐ Matériels de transport	20 %
☐ M.M.B	10 %
☐ Logiciels informatiques	33 %
☐ Matériels informatiques	20 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

## 2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont composés d'actions SICAV. Ils sont enregistrés au cours de clôture. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

## 2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

## 2.2.4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

## NOTES RELATIVES AU BILAN

### A-1 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31/12/2023 la somme de **9 046 439 DT** contre **8 861 422 DT** au 31/12/2022.

La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

DESIGNATIONS	V. Brute	Amortissements	V.N 31-12-23	V.N 31-12-22
- Terrains	1 420 010	0	1 420 010	1 420 010
- Constructions	9 062 257	4 418 267	4 643 990	4 404 516
- AAI	380 694	373 336	7 358	4 859
- Mat & Outillages	10 125 023	9 410 486	714 536	1 454 426
- Mat de Transport	6 309 309	4 299 437	2 009 871	1 328 457
- Matériels informatiques et M.M.B	2 610 327	2 359 653	250 674	249 155
<b>Total</b>	<b>29 907 619</b>	<b>20 861 179</b>	<b>9 046 439</b>	<b>8 861 422</b>

### A-2 Immobilisations Financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **351 946 DT** au 31/12/2023 contre **351 946 DT** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	V. Brute	Dépréciations	V.N 31-12-23	V.N 31-12-22
- Actions libérées	877 464	533 064	344 401	344 401
- Dépôts et cautionnements	7 545	0	7 545	7 545
<b>Total</b>	<b>885 009</b>	<b>533 064</b>	<b>351 946</b>	<b>351 946</b>

La composition du portefeuille titre de la SOTETEL se présente comme suit :

DESIGNATIONS	Participations	%	Dépréciations	V.N 31-12-23	V.N 31-12-22
CERA	1 000	6,25		1 000	1 000
A T I	89 900	9		89 900	89 900
S R S (1)	150 000	50	150 000	0	0
Tunisie Autoroutes	253 421	0,3		253 421	253 421
TOPNET	79	0		79	79
SPA (Sotetel Algérie)	383 064	49	383 064	0	0
<b>Total</b>	<b>877 464</b>		<b>533 064</b>	<b>344 400</b>	<b>344 400</b>

<sup>(1)</sup> La SRS est en cours de liquidation

### A-3 Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants se composent des charges reportées. Ils totalisent au 31/12/2023 la somme de **42 192 DT** contre **88 887 DT** au 31/12/2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Charges reportées (indemnités de départ volontaire à la retraite)	2 823 651	2 823 651
Moins résorptions	-2 823 651	-2 823 651
Charges reportées (certifications pour mise à niveau Technologiques)	861 558	860 320
Moins résorptions	-819 366	-771 433
<b>Totaux</b>	<b>42 192</b>	<b>88 887</b>

#### A-4 Stocks

Les stocks de la SOTETEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent au 31/12/2023 un montant net de **6 345 087 DT** contre **5 236 425 DT** au 31/12/2022.

DESIGNATIONS	31/12/2023		V.nette 31-12-23	V.nette 31-12-22
	V. Brute	Dépréciation		
Matières premières	7 332 555	-1 129 868	6 202 687	4 952 833
Matières consommables	152 773	-78 514	74 258	195 138
Fournitures	31 341	0	31 341	37 522
Pièces de rechanges	52 139	-15 338	36 801	50 932
<b>Totaux</b>	<b>7 568 808</b>	<b>-1 223 720</b>	<b>6 345 087</b>	<b>5 236 425</b>

#### A-5 Clients & Comptes Rattachés

Les créances commerciales nettes de provisions s'élèvent au 31/12/2023 à **58 166 083 DT** contre **37 042 293 DT** au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Créances facturées	31 093 756	20 695 027
- Créances retenues de garantie	4 421 588	7 199 014
- Créances à facturer	32 771 382	18 978 895
<b>Totaux des créances avant provisions</b>	<b>68 286 726</b>	<b>46 872 936</b>
Provisions pour créances douteuses	-10 120 643	-9 830 643
<b>Totaux des créances après provisions</b>	<b>58 166 083</b>	<b>37 042 293</b>

La société a finalisé les travaux de justification des soldes du compte client « Tunisie Télécom » au 31/12/2022. Les conclusions des travaux ont été partagées avec Tunisie Télécom pour validation et définition d'un plan d'action.

#### A-6 Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2023 un solde de **10 649 793 DT** contre **10 886 811 DT** au 31/12/2022. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Fournisseur Av & Acomptes versés/commande	37 057	196 831
- Personnel, avances et acomptes	330 921	279 579
- Organismes représentant le personnel	74 234	125 571
- TVA déductible /Succursale	10 383	13 847
- Débiteurs divers	1 512 297	1 356 009
- Crédit d'impôts	9 527 386	9 318 976
- Charges constatées d'avance	29 660	130 940
- Compte d'attente actif	69 000	69 000
- Moins provisions	-941 145	-603 942
<b>Totaux</b>	<b>10 649 793</b>	<b>10 886 811</b>

### A-7 Placements et Autres Actifs Financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31/12/2023 un solde de **7 773 704 DT** contre **7 067 528 DT** au 31/12/2022. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Régie d'avances et d'accréditifs	42 863	56 687
- Placements (Actions Sicav)	10 841	10 841
- Placements	7 720 000	7 000 000
<b>Totaux</b>	<b>7 773 704</b>	<b>7 067 528</b>

### A-8 Liquidités et Equivalents de Liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2023 un solde débiteur de **2 092 124 DT** contre **1 708 271 DT** au 31/12/2022.

L'évolution de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Banques	1 919 573	1 447 768
- C C P	170 146	255 016
- Caisses	2 405	5 487
<b>Totaux</b>	<b>2 092 124</b>	<b>1 708 271</b>

## P-1 Capitaux Propres

Les capitaux propres avant résultat présentent un solde de **27 355 022 DT** au 31/12/2023 contre **26 158 686 DT** au 31/12/2022.

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Capital social	23 184 000	23 184 000
- Réserves légales	2 095 226	2 035 057
- Autres capitaux propres	932 584	932 584
- Résultats reportés	1 143 212	7 045
<b>Totaux</b>	<b>27 355 022</b>	<b>26 158 686</b>

### P-1-1 Capital Social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23 184 000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4 636 800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
<b>Actionnaires</b>	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	65%

## P-2 Résultat de l'exercice

Le résultat au 31/12/2023 net d'impôts est bénéficiaire de **3 878 594 DT** contre un bénéfice de **1 196 336 DT** au 31/12/2022.

### P-3-1 Emprunts

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2023 la somme de **771 542 DT** contre **1 057 945 DT** au 31/12/2022.

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Emprunt leasing	734 336	1 020 739
- Dépôts et cautionnement	37 206	37 206
<b>Totaux</b>	<b>771 542</b>	<b>1 057 945</b>

### P-3-2 Provisions

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2023 la somme de **885 212 DT** contre **683 147 DT** au 31/12/2022. Il se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Provisions pour risque fiscal	353 208	210 933
- Provisions affaires contentieuses	59 790	0
- Provisions pénalité de retard marche SNCFT	263 615	263 615
- Provision pénalité de retard 5% marché SNCFT	208 600	208 600
<b>Totaux</b>	<b>885 212</b>	<b>683 147</b>

#### P-4 Fournisseurs & Comptes Rattachés

Le poste Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31/12/2023 un solde de **27 279 074 DT** contre **19 800 505 DT** au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	9 210 561	7 784 012
- Fournisseurs "effets à payer"	15 773 791	10 165 424
- Fournisseurs "factures à établir"	2 294 722	1 851 069
<b>Totaux</b>	<b>27 279 074</b>	<b>19 800 505</b>

#### P-5 Autres Passifs Courants

Ce poste présente un solde de **26 500 881 DT** au 31/12/2023 contre **18 664 319 DT** au 31/12/2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
<b>Clients créditeurs :</b>	<b>705 664</b>	<b>885 890</b>
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	268 309	268 309
Autres clients (avances sur commandes)	437 355	617 581
<b>- Personnel et comptes rattachés</b>	<b>2 396 610</b>	<b>2 015 217</b>
<b>- Etat et collectivités publiques</b>	<b>677 686</b>	<b>425 338</b>
Autres impôts et taxes à payer	202 466	120 216
Etat, déclarations à payer	475 220	305 121
<b>- Etat, taxes / chiffre d'affaires</b>	<b>8 250 686</b>	<b>7 761 325</b>
<b>- Créditeurs divers</b>	<b>13 788 003</b>	<b>6 894 318</b>
<b>- Dividendes et jetons de présence</b>	<b>682 231</b>	<b>682 231</b>
<b>Totaux</b>	<b>26 500 881</b>	<b>18 664 319</b>

#### P-6 Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers

Ce poste présente un solde de **7 881 167 DT** au 31/12/2023 contre **3 842 085 DT** au 31/12/2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
<b>-Concours bancaires</b>	<b>7 594 743</b>	<b>3 089 825</b>
<b>-Echéances à -d'un an</b>	<b>286 424</b>	<b>752 260</b>
Echéances à moins d'un an (leasing Attijari)	790	43 452
Echéances à moins d'un an (leasing BT)	285 634	341 933
Echéances à moins d'un an (BT) de financement	0	366 875
<b>Totaux</b>	<b>7 881 167</b>	<b>3 842 085</b>

## P-7 Engagements Hors Bilan

Le montant des engagements hors bilan émis par la SOTETEL au 31/12/2023 est de **19 682 369 DT**.  
Le détail de ces engagements se présente comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
- Cautions provisoires	1 025 390	435 200
- Cautions définitives	16 102 835	12 169 205
- Cautions d'avances	764 793	772 433
- Cautions de garantie	1 742 391	4 508 106
- Cautions Douanières	46 960	46 960
<b>Total</b>	<b>19 682 369</b>	<b>17 931 904</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2023 un solde de **66 485 835 DT** contre **50 742 688 DT** au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Ventes, travaux & services locaux	62 735 314	49 076 802
- Ventes, travaux & services à l'export	2 190 558	957 641
- Autres produits d'exploitation	1 559 963	708 245
<b>Totaux</b>	<b>66 485 835</b>	<b>50 742 688</b>

### R-1-1 Répartition du Chiffre d'Affaires par activité

La répartition du Chiffre d'Affaires par activité est constituée essentiellement par les montants suivants :

ACTIVITES	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- RESEAUX D'ACCES	28 690 093	21 406 089	7 284 004
- CORE & WIRELESS	8 807 123	12 349 822	-3 542 699
- SERVICE CONVERGENTS	24 829 418	15 169 019	9 660 400
- FORMATION	408 679	151 872	256 808
- EXPORT	2 190 558	957 641	1 232 917
<b>Totaux</b>	<b>64 925 872</b>	<b>50 034 442</b>	<b>14 891 430</b>

### R-1-2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2023 un solde de **1 559 963 DT** contre **708 245 DT** au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	494 156	481 597
Jetons de présence & rémunérations d'administrateurs	7 500	-
Reprises sur provision	706 381	14 040
Transfert de charge	351 926	212 607
<b>Totaux</b>	<b>1 559 963</b>	<b>708 245</b>

### R-2 Charges d'Exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **61 506 213 DT** au 31/12/2023 contre **48 378 384 DT** au 31/12/2022 et elles se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Achats consommés	37 599 612	25 898 452
- Charges de personnel	16 312 093	14 530 757
- Dotations aux amortissements et aux provisions	3 084 419	3 871 155
- Autres charges d'exploitation	4 510 089	4 078 019
<b>Totaux</b>	<b>61 506 213</b>	<b>48 378 384</b>

### R-2-1 Achats d'approvisionnements consommés

Ce poste présente un solde de **37 599 612 DT** au 31/12/2023 contre **25 898 452 DT** au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Achats consommés	25 501 877	16 242 408
- Achats de carburants et lubrifiants	931 147	779 609
- Charges de sous-traitance	11 166 588	8 876 436
<b>Totaux</b>	<b>37 599 612</b>	<b>25 898 452</b>

### R-2-2 Charges de Personnel

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2023 un montant de **16 312 093 DT** contre **14 530 757 DT** au 31/12/2022. Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Salaires, compléments, indemnités & primes	13 592 351	12 166 514
- Charges sociales	2 719 742	2 364 243
<b>Total</b>	<b>16 312 093</b>	<b>14 530 757</b>

### R-2-3 Dotations aux Amortissements et aux Provisions

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **3 084 419 DT** contre **3 871 155 DT** au 31/12/2022. Ce solde se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Dotations aux amortissements des immobilisations	1 660 439	1 415 462
- Dotations aux amortissements (certifications technologiques)	47 933	38 414
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	590 000	1 005 831
- Dotations aux provisions pour risque fiscal	142 276	142 276
- Dotations aux résorptions des charges reportées	0	941 217
- Dotations aux provisions affaires contentieux	59 790	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation actifs courant	337 203	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	246 779	327 956
<b>Total</b>	<b>3 084 419</b>	<b>3 871 155</b>

## R-2-4 Autres Charges d'Exploitation

Ce poste présente un solde de **4 510 089 DT** au 31/12/2023 contre un montant de **4 078 019 DT** au 31/12/2022 et qui se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Loyers	190 323	169 642
- Primes d'assurances	315 993	288 436
- Communications et publicités	366 424	193 873
- Déplacement du personnel	128 799	17 166
- Formations du personnel	148 093	44 244
- Honoraires	502 816	215 901
- Location main d'œuvre	203 092	222 285
- Maintenance smart	0	842 211
- Etudes et expertises	226 425	107 247
- Missions, réceptions, restauration	185 473	238 437
- Autres	195 932	110 213
- Assistance technique	299 199	194 288
- Entretien et réparations	311 214	360 501
- Dons et subventions au personnel	325 294	289 195
- Impôt, taxes et versements assimilés	969 202	717 325
- Charges diverses	141 809	67 055
<b>Totaux</b>	<b>4 510 089</b>	<b>4 078 019</b>

## R-3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de **4 979 622 DT** au 31/12/2023 contre un bénéfice de **2 364 304 DT** au 31/12/2022.

### R-3-1 Charges Financières Nettes

Le montant des charges financières nettes arrêté au 31/12/2023 est de **2 174 329 DT** contre **1 811 750 DT** au 31/12/2022.

### R-3-2 Produits des placements

Le solde de ce poste s'élève à **833 706 DT** au 31/12/2023 contre **572 163 DT** au 31/12/2022.

### R-3-3 Autres Gains Ordinaires

Le solde de ce poste est de **601 898 DT** au 31/12/2023 contre **195 372 DT** au 31/12/2022.

### R-3-4 Autres Pertes Ordinaires

Le solde de ce poste est de **146 DT** au 31/12/2023 contre **7 768 DT** au 31/12/2022.

## R-4 Impôt sur le Résultat

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt. Le résultat net se présente alors comme suit :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
- Résultat comptable avant impôt	4 240 750	1 312 322
- Impôt sur les sociétés	-362 156	-115 985
<b>Résultat Net</b>	<b>3 878 594</b>	<b>1 196 336</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant des (ou affectés aux) activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie au 31/12/2023 est négative de **4 121 065 DT** contre une variation positive de **894 590 DT** au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	41 430	5 354 226
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-1 191 151	-914 412
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-2 971 344	-3 545 224
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>-4 121 065</b>	<b>894 590</b>

**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisien)

PRODUITS	31/12/2023	31/12/2022	CHARGES	31/12/2023	31/12/2022	SOLDES	31/12/2023	31/12/2022
Ventes travaux & services	64 925 872	50 034 443	Coût de production	37 599 612	25 898 452	Marge sur Coût Matières	27 326 260	24 135 990
Marge sur Coût Matières	27 326 260	24 135 990	Autres charges externes	3 540 887	3 360 694	Valeur ajoutée brute	23 785 372	20 775 296
Valeur ajoutée brute	23 785 372	20 775 296	Impôts et taxes	969 202	717 325			
			Charges de personnel	16 312 093	14 530 757	Excédent brut d'exploitation	6 504 078	5 527 214
Excédent brut d'exploitation	6 504 078	5 527 214	Autres charges ordinaires	146	7 768			
Autres produits	1 559 963	708 245	Charges financières	2 174 329	1 811 750			
Produits financiers	833 706	572 163	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 084 419	3 871 155			
Autres Gains ordinaires	601 898	195 372	Impôt sur les sociétés	362 156	115 985			
						<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>3 878 594</b>	<b>1 196 336</b>
Effet positif des modifications comptables								
<b>Totaux</b>	<b>9 499 644</b>	<b>7 002 994</b>	<b>Totaux</b>	<b>5 621 050</b>	<b>5 806 658</b>			

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Exprimé en Dinars Tunisien)

DESIGNATIONS	TERRAINS	CONSTRUCTION	MAT. ET OUTILLAGES	MAT.DE TRANSPORT	M.M.B.	MAT.INFORMAT.	AAI	LOGICIELS	LOGICIELS ORACLE	Logiciel En cours	MAT.INF. EN COURS	TOTAUX (TND)
<b>V. BRUTE DES IMMOB. AU 01-01-2023</b>	1 420 010	8 587 593	11 208 549	6 000 481	930 315	1 537 298	376 944	497 834	790 568	43 626	54 190	31 447 408
<b>IMMOBILISATIONS ACQUISES EN 2023</b>		474 664	1 674	1 142 401	8 037	80 488	3 750	29 126		30 000		1 770 140
<b>CESSIONS EN 2023</b>			-1 085 200	-833 573								-1 918 773
<b>Transfert</b>								43 626		-43 626		0
<b>V. BRUTE DES IMMOB. AU 31-12-2023</b>	1 420 010	9 062 257	10 125 023	6 309 309	938 352	1 617 787	380 694	570 586	790 568	30 000	54 190	31 298 775
<b>AMORTISSEMENTS AU 01/01/2023</b>		4 183 077	9 754 124	4 672 022	858 599	1 414 049	372 085	448 156	724 432	0	0	22 426 543
<b>DOTATIONS 2023</b>		235 191	741 563	460 987	11 855	75 150	1 251	68 307	66 136			1 660 439
<b>CESSIONS IMMOBILISATIONS EN 2023</b>			-1 085 200	-833 573								-1 918 773
<b>AMORTISSEMENTS AU 31-12-2023</b>		4 418 267	9 410 487	4 299 436	870 453	1 489 198	373 336	516 463	790 568	0	0	22 168 210
<b>VAL.NETTES DES IMMOB. AU 31-12-2023</b>	1 420 010	4 643 989	714 535	2 009 873	67 898	128 588	7 358	54 124	0	30 000	54 190	9 130 565

# **4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

### **Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL (S.A)**

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la société « SOTETEL (S.A) », arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 94 551 491 dinars, un bénéfice de 3 878 954 dinars et une trésorerie négative à la fin de la période de 5 502 619 dinars.

#### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SOTETEL S.A» au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

**Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, et des insuffisances du système d'information de la SOTETEL.

***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 29 Avril 2024**

**P/ Le Groupement**

**Auditing, Advisory, Assistance & Accounting**

**Consulting & Financial Firm**

**Wadī TRABELSI**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

### **Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et façon étendue l'existence éventuelle d'autres conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

### **I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

#### **1. Conventions avec la société « Tunisie Télécom »**

Suivant des contrats de locations conclus avec la société « Tunisie Telecom », la « SOTETEL » a donné en location à cette dernière :

- Un local sis à Sfax d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>. Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 28 157 DT en hors taxes.
- Un immeuble sis à Ksar Said. Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 158 844 DT en hors taxes.
- Une surface d'une superficie de 40 m<sup>2</sup> d'un immeuble sis à la zone industrielle de Sousse pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 13 202 DT en hors taxes.
- Une superficie de 30 m<sup>2</sup> de la terrasse du bâtiment sis à Charguia II pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 9 635 DT en hors taxes.

#### **2. Conventions avec la société « ATI »**

Une créance comptabilisée envers la Société "ATI" au 31/12/2023 pour un montant de 602 938 DT, dont 95 293 DT constatée au niveau du compte "factures à établir".

### **3. Conventions avec la société « SRS »**

Une créance envers la société "SRS" d'un montant de 10 362 DT constatée au niveau du compte "débiteurs divers" représentant des remboursements des frais en faveur de cette dernière, comptabilisé depuis l'exercice 2005 et provisionnée au 31/12/2023 à concurrence de 7 002 DT.

Une créance envers la société "SRS" d'un montant de 27 106 DT constatée au niveau du compte "Client", depuis l'exercice 2003, et totalement provisionnée au 31/12/2023.

## **II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et les engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En application des décisions du Conseil d'Administration réuni en date de la 15/12/2022 portant nomination du Directeur Général, la rémunération de ce dernier été fixé comme suit :
  - Une rémunération fixe mensuelle nette de 9 000 Dinars servie sur 12 mois.
  - Une rémunération annuelle variable nette (30% du montant de la rémunération annuelle nette) à attribuer sur la base des performances réalisées par rapport aux objectifs tracés par le conseil d'administration. Le montant net accordé au titre de l'exercice 2023 est de 27 054 DT (CA du 29/04/2024)
  - Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :
    - Une Voiture de fonction.
    - L'équivalent de 450 litres de carburant par mois.
    - Frais de téléphone fixe à raison de 120 DT par trimestre.
    - Frais de téléphone mobile à raison de 100 DT par mois.
    - Assurance groupe.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée Générale ordinaire.  
Les jetons de présences de l'exercice 2022, décidés lors de l'AGO du 20 Juillet 2023 totalisent un montant brut de 67 500 Dinars.
- La rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2022, décidée par l'AGO du 20 Juillet 2023 totalisent un montant annuel brut de 19 500 Dinars.

En dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons pas été informés, par vos dirigeants, d'autres conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 29 Avril 2024**

**P/ Le Groupement**

**Auditing, Advisory, Assistance & Accounting**

**Consulting & Financial Firm**

**Wadī TRABELSI**

# **5. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024**

## 5.1 ORDRE DU JOUR DE L'AGO DU 28 JUIN 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2024 à partir de 15h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), les Berges du Lac-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Jetons de présences ;
7. Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
8. Nomination d'un Administrateur Indépendant ;
9. Nomination de(s) Administrateur(s) représentant(s) des actionnaires minoritaires ;
10. Délégation de pouvoir

## 5.2 PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2023, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 31.233.616 DT y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3.878.594 DT et un total du bilan de 94.551.491 DT.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les conventions qui y figurent.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 3.878.594 DT, et ce, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2023 : 3.878.594 DT

Résultats reportés des exercices antérieurs: 1.143.212 DT

Résultat à affecter: 5.021.806 DT

Réserves légales 5% : 251.090 DT

Résultats à distribuer : 4.770.716 DT

Dividendes :  $4.636.800 * 0,500$  DT = 2.318.400 DT

Résultats reportés : 2.452.316 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution des dividendes le vendredi 20/09/2024.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

-Arrêter le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration pour un montant brut Total de 78 750 DT au prorata des présences au titre de 2023.

-Allouer une rémunération aux Membres du Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 19 500 DT au prorata des présences au titre de 2023.

-Allouer à partir de 2024 des jetons de présence aux administrateurs dans les comités consultatifs issues du Conseil d'Administration autres que le Comité Permanent d'Audit d'un montant brut de 625 DT par séance de présence effective. L'administrateur peut être actif dans un ou plusieurs comités consultatifs sans pour autant dépasser le plafond de 3 750 DT brut par exercice au titre des dits comités consultatifs.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat d'Administrateur de Mr. Sami Guidara. La durée de son mandat commence à partir de l'exercice 2024 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

**HUITIEME RESOLUTION**

À la suite de l'appel à candidature lancé en date du 03/04/2024 et après la sélection effectuée par le comité des nominations créé par décision du Conseil d'Administration réuni en date du 29/03/2024, l'Assemblée Générale approuve la candidature retenue de Mr. Sofiane Gaied en tant qu'Administrateur indépendant. La durée de son mandat commence à partir de l'exercice 2024 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination décidée par l'assemblée électorale des actionnaires minoritaires du 20/06/2024, de Monsieur Sami Ahmed Chedly en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2026.

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.





#### Adresse

Rue des entrepreneurs,  
Z.I Charguia II, Aéroport,  
B.P 640, 1080 Tunis Cedex

Sotetel Smart Enabler



#### Téléphone & Fax

Tel. : +(216) 71 941 100

Fax : +(216) 71 940 584



#### Site web

[www.sotetel.tn](http://www.sotetel.tn)